



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022 – 9H30

COMPTE RENDU

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, Maire d'Arville, le jeudi 17 février 2022 à 9h30.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1 ^{er} Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Excusée Pouvoir à M. HEESTERMANS	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente* jusqu'à 11h, a quitté la séance après le point n° 5 « Affectation du résultat »	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Excusée Pouvoir à M. VISKOVIC	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent*
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Excusé	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Excusée
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Présent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Présente*	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

SECRETARE DE SEANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
M. David SERGEANT	Responsable des Finances
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents prenant part au vote	18
Présents ne prenant pas part au vote	/
Pouvoirs	3
Votants	21

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Christian TAILLEFUMIER, membre du Conseil d'administration et Conseiller municipal de la commune d'HERICY, décédé le 30 janvier 2022.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

Adopté à l'unanimité

Informations de Mme la Présidente

- **Convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques dans le cadre de l'organisation de l'examen professionnel de SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – Session 2022**

Cette convention est passée entre le CDG77 et le Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines. Elle a pour objet d'organiser la coopération relative à l'organisation de l'examen professionnel de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels, session 2022 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines et le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne : la répartition de leurs rôles, de leurs compétences et de leurs responsabilités.

Le CDG 77 met en particulier à la disposition du SDIS 78, des moyens humains, techniques et logistiques pour aider ce dernier à organiser l'examen professionnel cité ci-dessus.

Le SDIS 78 remboursera au CDG 77 les frais (issus de la mobilisation de moyens humains, matériels et logistiques) engagés par celui-ci pour l'aide et la prestation de service apportés à l'organisation de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sergents de sapeurs-pompiers professionnel au titre de l'année 2022 sur la base du devis estimatif joint en annexe à la convention.

- **Communication de données chiffrées sur la Seine-et-Marne**
- **Communication des données chiffrées 2021 du CDG77**
- **Agents pris en charge par le CDG77 – Bilan**

ORDRE DU JOUR

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION – INSTALLATION DE M. ALAIN AUBRY EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE Délibération n° 22/02

L'article 17 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion prévoit qu'en cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des communes ou des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion est remplacé par son suppléant.

En application de ces dispositions, M. Alain AUBRY, Maire du Mesnil AMELOT qui était suppléant de M. Christian TAILLEFUMIER, le remplace en tant que membre titulaire du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de l'installation de M. Alain AUBRY en tant que membre titulaire du Conseil d'administration.

2 - REMPLACEMENT DE M. CHRISTIAN TAILLEFUMIER AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES - Délibération n° 22/03

Par délibération n° 2020.42 du 3 novembre 2020, le conseil d'administration a procédé aux désignations des membres des instances paritaires. La liste des membres a ensuite été modifiée par délibération n° 21/38 du 25 novembre 2021 suite au décès de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT.

Il convient aujourd'hui de procéder au remplacement de M. Christian TAILLEFUMIER.

A l'unanimité :

- M. Alain AUBRY est désigné membre titulaire des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C,
- M. Alain AUBRY est désigné membre suppléant des commissions consultatives paritaires des catégories A et B,
- M. Alain AUBRY est désigné membre titulaire de la commission consultative paritaire de catégorie C,
- Mme Nicole BUROT est désignée membre titulaire du comité technique,
- M. Alain AUBRY est désigné membre suppléant du comité technique en remplacement de Mme Nicole BUROT.

3 – EXERCICE 2021 – COMPTE DE GESTION - Délibération n° 22/04

Le compte de gestion du comptable public comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'établissement au cours l'exercice 2021.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le détail des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Il est demandé au Conseil d'administration de constater pour la comptabilité de l'ordonnateur, l'identité de valeurs avec les indications des comptes du comptable.

Conseil d'administration : constate à l'unanimité l'identité de valeurs des comptes de l'ordonnateur (compte administratif) et de ceux du comptable (compte de gestion) pour l'exercice 2021 du budget du Centre de gestion de Seine-et-Marne

4 – EXERCICE 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF - Délibération n° 22/05

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire. Il a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil d'administration pour un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le vote du conseil d'administration vaut arrêté des comptes annuels.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS (exécution)	RESTES A REALISER
001 Solde N-1 négatif	196 921,32	196 921,32	
Dépenses (ex. + RAR N-1)	863 292,09	615 733,90 ⁽¹⁾	0,00
TOTAL DEPENSES	1 060 213,41	812 655,22	0,00
001 Solde N-1 positif	0,00	0,00	
Recettes (ex. + RAR N-1)	1 060 213,41	437 735,43 ⁽²⁾	0,00
TOTAL RECETTES	1 060 213,41	437 735,43	0,00
Solde		A	B
Dépenses > Recettes (-)		-374 919,79	
Recettes > Dépenses (+)			

Besoin de financement à couvrir = (A)+(B) :	374 919,79
---	------------

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER
002 Déficit N-1 reporté	0,00	0,00	
Dépenses (ex. + RAR N-1)	11 901 267,14	6 978 018,66 ⁽¹⁾	0,00
TOTAL DEPENSES	11 901 267,14	6 978 018,66	0,00
002 Excédent N-1 reporté	5 656 680,14	5 656 680,14	
Recettes (ex. + RAR N-1)	6 244 587,00	6 795 234,19 ⁽²⁾	0,00
TOTAL RECETTES	11 901 267,14	12 451 914,33	0,00
Résultat :		C	
Dépenses > Recettes (déficit)	0,00		0,00
Recettes > Dépenses (exct)		5 473 895,67	

C = Résultat à affecter (excédent) :	5 473 895,67
ou à reporter (déficit) :	

RESULTATS CUMULES (3)

	REALISATIONS	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	-374 919,79	0,00	-374 919,79
FONCTIONNEMENT	+ 5 473 895,67	0,00	+ 5 473 895,67
RESULTAT GLOBAL	+ 5 098 975,88	0,00	+ 5 098 975,88

(1) Dépenses engagées non mandatées

(2) Recettes bancaires restant à émettre

(3) Précédé du signe + (excédent ou solde positif) ou - (déficit ou solde négatif)

**DEPENSES
I - MANDATS EMIS**

Chap	LIBELLES	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement		6 806 401,05	171 617,61	A1 6 978 018,66
011	Charges à caractère général	1 895 675,02		1 895 675,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 118 459,55		4 118 459,55
65	Autres charges de gestion courante	662 253,91		662 253,91
68	Charges financières	108 871,75	0,00	108 871,75
67	Charges exceptionnelles	21 140,82	0,00	21 140,82
6611	ICNE de l'exercice/ emprunts		26 099,39	26 099,39
68	Dotations aux amortissements et provisions		145 518,22	145 518,22

(1) y compris rattachement hors ICNE

Chap	LIBELLES	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement - Total		615 733,90	0,00	0,00	B1 615 733,90
16	Remboursement d'emprunts	338 982,19	0,00	0,00	338 982,19
20	Immob. incorporelles (hors opér.)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immob. corporelles (hors opér.)	276 751,72	0,00	0,00	276 751,72

RECAPITULATION GENERALE

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A1 6 978 018,66	D002 0,00	6 978 018,66
Investissement	B1 615 733,90	D001 196 921,32	812 655,22

**RECETTES
2 - TITRES EMIS**

Chap	LIBELLES	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total		6 766 152,01	29 082,18	A2 6 795 234,19
70	Produits des activités	6 001 503,13	0,00	6 001 503,13
74	Dotations, subventions et participations	7 868,28	0,00	7 868,28
75	Autres produits de gestion courante	325 581,80	0,00	325 581,80
013	Atténuations de charges	430 227,32	0,00	430 227,32
77	Produits exceptionnels	971,48	0,00	971,48
6611	ICNE N-1 contrepassés/emprunts	0,00	29 082,18	29 082,18

(1) y compris rattachement, hors ICNE

Chap	LIBELLES	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement - Total		266 117,82	171 617,61	0,00	B2 437 735,43
10	Dotations, fonds divers	266 117,82		0,00	266 117,82
Recettes d'ordre			171 617,61	0,00	171 617,61
1688	ICNE de l'exercice/emprunts		26 099,39	0,00	26 099,39
28	Amortissement des immobilisations		145 518,22		145 518,22
021	Virement de la sect. de fonct.		0,00		0,00

RECAPITULATION GENERALE

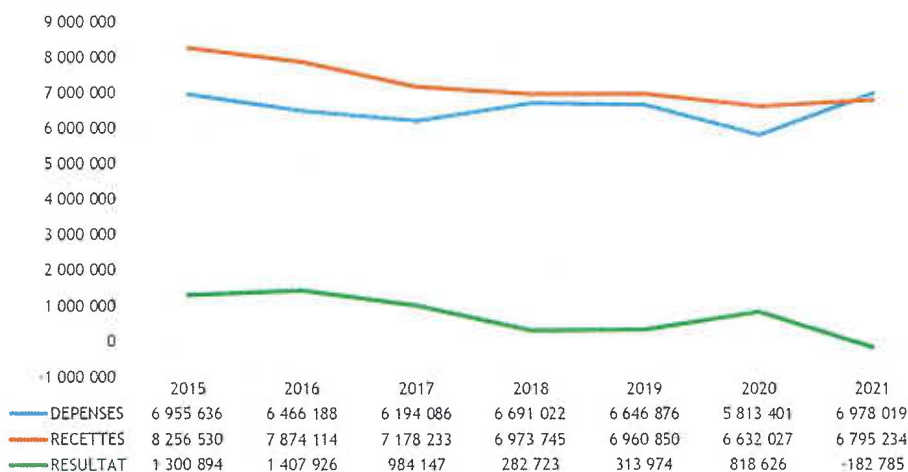
	Recettes	Excédent ou solde N-1	R1068 (2)	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A2 6 795 234,19	R00 5 656 890,14		12 451 914,33
Investissement	B2 437 735,43	R00 0,00	0,00	437 735,43

(2) Titre émis dans l'exercice pour l'affectation du résultat N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est clôturée avec un résultat négatif de 176 615,02 euros pour l'exercice 2021. Pour mémoire, taux de cotisations obligatoire (0.65%) et additionnelles (0.08%) soit pour l'exercice 2021, 0.73 % de la masse salariale des collectivités affiliées et 0.12 % pour les collectivités adhérentes au socle commun. Comparatif des dépenses et des recettes des comptes administratifs depuis l'année 2015.

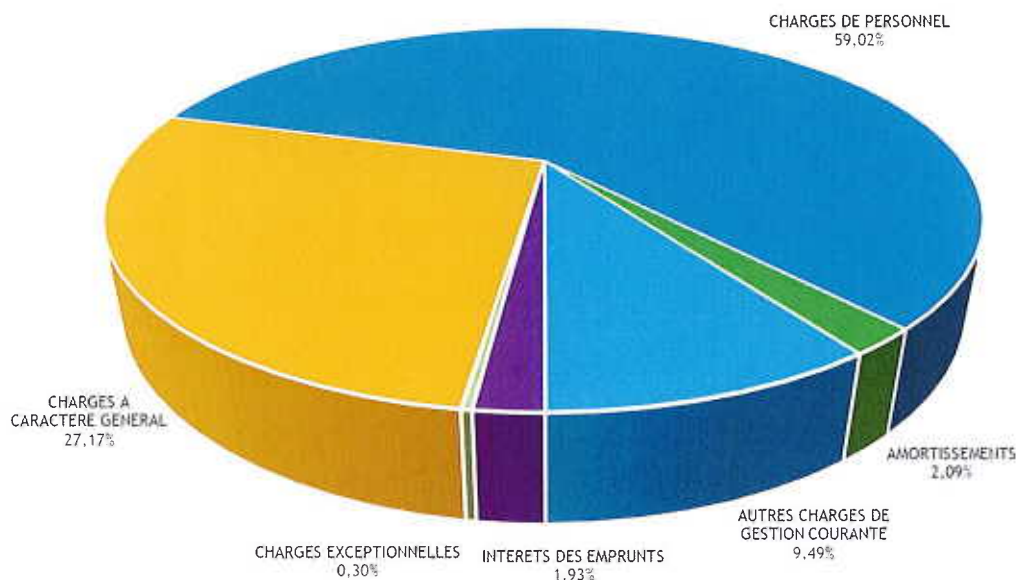
Evolution des dépenses et recettes de Fonctionnement pour la période 2015-2021



DÉPENSES

Le camembert ci-dessous présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



Chapitre 011 Charges à caractère général

Un montant de 2 353 050 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 1 895 675,02 €, soit 81 % d'exécution. Crédits budgétaires consommés en forte hausse :

Article 6042 – Achat et prestation de service – 19 644 € de réalisé correspondant à des réaffectations de dépenses qui étaient inscrites sur d'autres articles notamment location immobilière (6132) et maintenance (6156).

Article 6184 – Versement à des organisme de formation – 71 261 € de réalisé – Durant l'année 2021, le recours aux formations CNFPT a été très chaotique en raison de l'annulation de nombreuses formations en présentiel pour cause de Covid.

Article 6188 – Autres frais divers – 501 362 € de réalisé correspondant aux dépenses de remboursement des coûts lauréats aux divers CDG organisant les concours dont les lauréats sont issus du secteur géographique de la Seine-et-Marne.

Article 6238 – Publicité, publication, relations publiques – Divers – 29 837,88 € correspondant aux dépenses de support de communication.

Article 62518 – Autres frais de voyages et déplacement (membres de jury de concours et autres) – 29 838 € de réalisé correspondant aux frais des jury de concours

Chapitre 012 Charges de personnel

Un montant de 4 517 000 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 4 118 460 €, soit 91 % d'exécution.

Au cours de l'année 2021, les services du Centre de gestion ont connu de profondes modifications dans l'objectif de modernisé et d'optimiser leurs actions. Cela, s'ajoutant à l'arrivée en fin de carrière de certains agents, a entraîné un important mouvement de personnel et un renouvellement d'une partie des cadres.

Au 31 décembre 2021 :

- L'effectif global du Centre s'établit à 68 agents, dont 67 en activité.
- Le nombre d'agents pris en charge par le Centre de gestion est de 7.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Un montant de 994 500 € a été inscrit. Le réalisé s'élève à 332 180 € soit 67 % d'exécution.

Article 6561 - Remboursements activités syndicales – 322 891 € réalisé pour 550 000 € d'inscrit correspondant aux remboursements des rémunérations des agents en décharges syndicales à leurs collectivités employeurs.

Article 657, les subventions versées se répartissent de la manière suivante :

* Association ANDCDG	1 000 €
* Amicale du Personnel	33 500 €

Article 658, cotisation versée à la Fédération nationale des centres de gestion 25 571 €.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Une somme totale de 3 130 862 € € a été inscrite.

Le réalisé s'élève à 21 141 € dont 2 116 € d'annulation de titres et 19 024 € € de remboursement de trop perçu de charges sur l'immeuble du Mée.

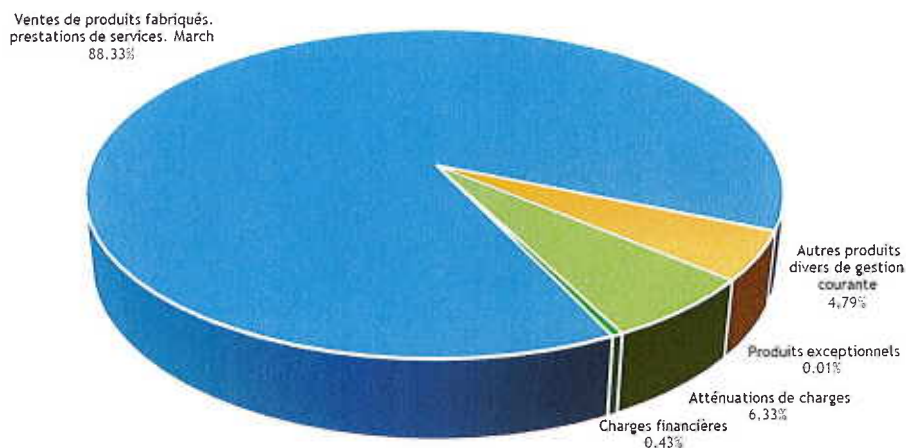
Chapitre 68 Dotation aux amortissements

Le réalisé s'élève à 145 518 €. Ces écritures trouvent leurs contreparties comptables en recettes d'investissement au chapitre 28.

RECETTES

Ce camembert présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 (hors résultat antérieur reporté)



Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021, soit 5 656 680 €.

Chapitre 013 Atténuation de charges

Le chapitre enregistre les remboursements des rémunérations des fonctionnaires privés d'emploi (FMPE) ainsi que les remboursements des traitements des agents du Centre en arrêt maladie ou maternité.

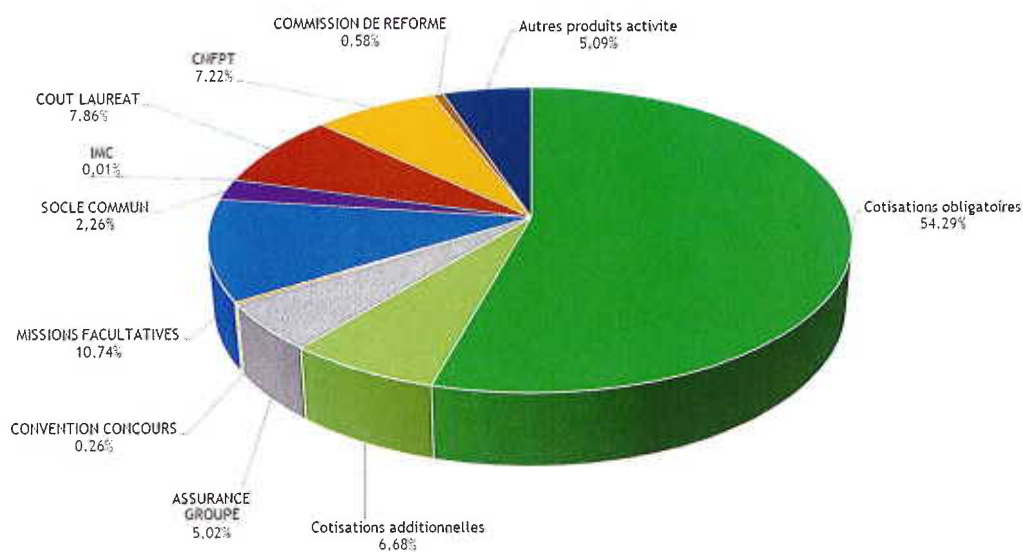
Le montant prévu était de 320 000 €. Le montant réalisé est de 430 227 € essentiellement dû au remboursement sur les fonctionnaires privés d'emploi à hauteur de 392 997 €.

Chapitre 70 Produits des services

Le montant prévu était de 5 562 904 €. Le montant réalisé est de 6 007 907 € dont :

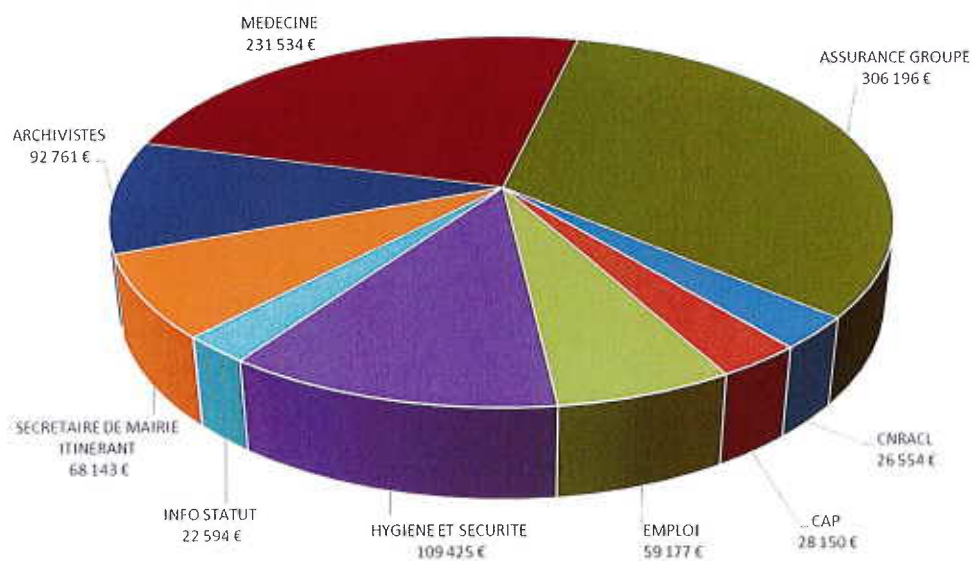
- 3 261 411 € au titre de la cotisation obligatoire
- 401 404 € au titre de la cotisation additionnelle
- 135 832 € au titre de la cotisation socle commun
- 638 604 € au titre des missions facultatives
- 433 904 € au titre du transfert de ressources du CNFPT
- 34 866 € au titre des remboursements de frais des instances médicales
- 301 695 € au titre des frais de gestion des contrats assurance groupe
- 472 142 € au titre des remboursements des coûts lauréats

COTISATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES 2021



Détail des recettes « missions facultatives »

MISSIONS FACULTATIVES PAR SERVICE - RECETTES 2021

**Chapitre 74 Dotations**

Le montant prévu était de 2 500 €. Le réalisé est de 7 868 €.

Il s'agit du remboursement de FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement du bâtiment de Lieusaint de l'exercice 2020.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Le montant prévu était de 330 000 €. Le réalisé est de 325 582 €.

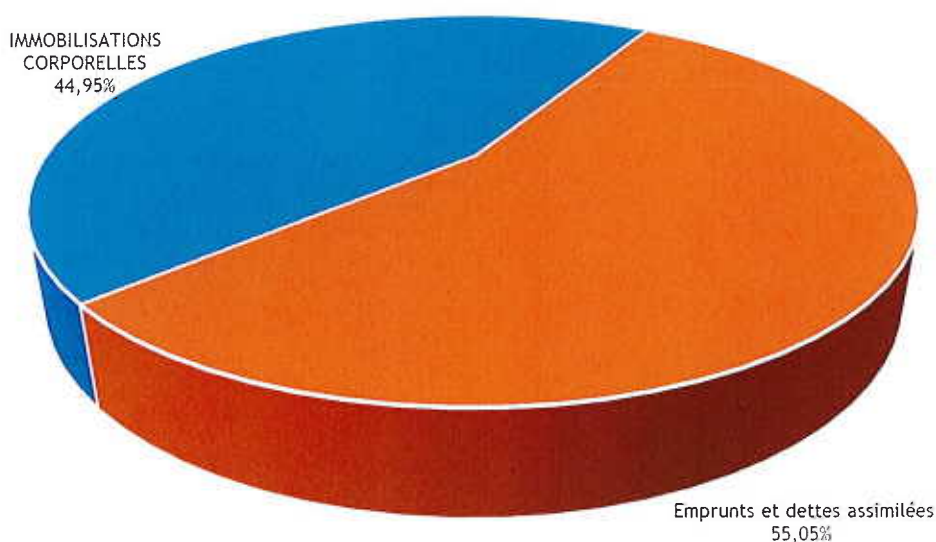
Il s'agit des indemnités d'occupation du bâtiment du Mée sur Seine.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ce camembert présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021



Chapitre 16 Emprunts

Le réalisé s'élève à 309 900 € - annuité de remboursement du capital pour l'année 2021.

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Le réalisé s'élève à 0 €

Du fait du passage en section fonctionnement (compte 6512 et 6518) des droits et licences informatiques en nuage et de non-engagement de frais d'études, le chapitre 20 - immobilisations corporelles n'a pas eu de mouvement sur cet exercice.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

La dépense totale s'élève à 276 752 €

Ces dépenses concernent les acquisitions suivantes :

- Matériels informatiques
- 2 véhicules de service
- Travaux d'aménagement des bureaux IMC et directions
- Matériels ergonomiques pour les agents du CDG
- Mobilier de bureau

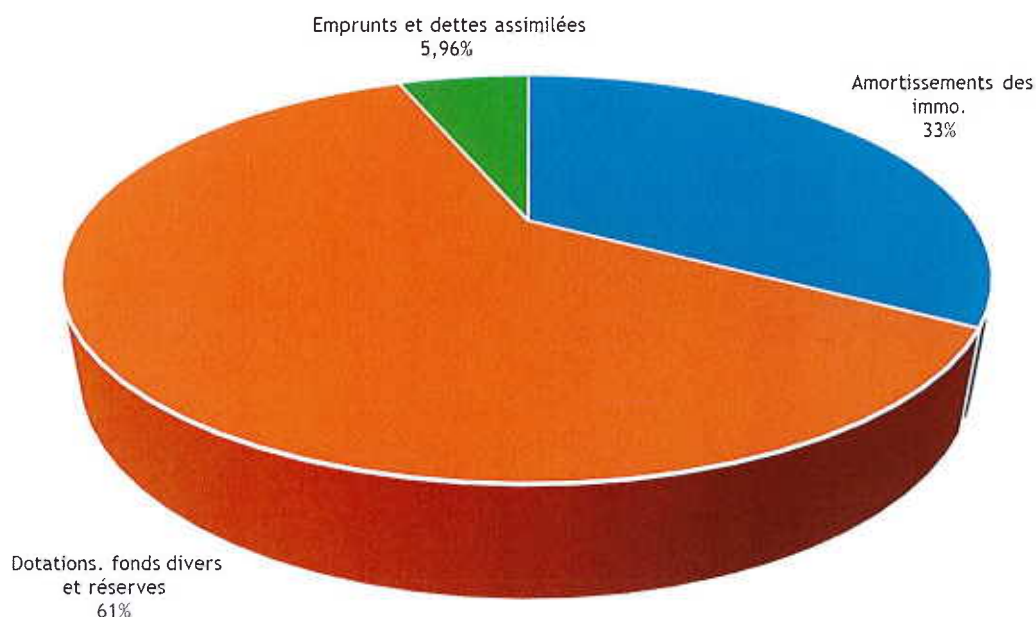
Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté

Déficit d'investissement de l'exercice 2020 pour un montant de 196 921 €.

RECETTES

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021



Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves

Article 10222 : FCTVA sur les dépenses des chapitres 21 et 23 de l'exercice 2020 représentant une somme de 20 887 €.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 245 230 € correspondant au besoin de financement du déficit d'investissement exercice 2020 par la section de fonctionnement.

Chapitre 28 Amortissement des immobilisations

Le réalisé s'élève à 145 518 €. Ces écritures trouvent leurs contreparties comptables en dépenses de fonctionnement au compte 6811.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du trésorier, est le reflet des opérations réalisées durant l'exercice. Le bilan d'exécution de l'année 2021 est arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	- 182 784,47 €
Résultat antérieur reporté	5 656 680,14 €
Résultat à affecter	5 473 895,67 €

Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	= 177 998,47 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat antérieur reporté	- 196 921,32 €
Solde d'exécution d'investissement	= 374 919,79 €

- un excédent de 5 473 895,67 € en section de fonctionnement

- un déficit de 374 919,79 € en section d'investissement

Soit un besoin de financement de 374 919,79 €

Conseil d'administration : le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité, Mme la Présidente s'étant retirée au moment du vote et ayant laissé la présidence à M. Jacques HEESTERMANS, 1^{er} vice-président.

5 – EXERCICE 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT - Délibération n° 22/06

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé à l'assemblée de décider d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	- 182 784,47 €
Résultat antérieur reporté	5 656 680,14 €
Résultat à affecter	5 473 895,67 €

Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	- 177 998,47 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat antérieur reporté	- 196 921,32 €
Solde d'exécution d'investissement	- 374 919,79 €

- un excédent de 5 473 395,67 € en section de fonctionnement
 - un déficit de 374 919,79 € en section d'investissement
- Soit un besoin de financement de 374 919,79 €

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de clôture de la manière suivante :

- 374 919,79 € en dépenses au chapitre 001 section d'investissement – Déficit antérieur reporté
- 374 919,79 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 5 098 975,88 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Conseil d'administration : avis favorable à l'unanimité.

6 - EXERCICE 2022 – BUDGET PRIMITIF - Délibération n° 22/07

Le projet de budget primitif 2022 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2022.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est la nomenclature M 832.

Pour rappel, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et une augmentation du taux de cotisation additionnelle à 0,10 % pour l'exercice 2022, soit un taux global de 0,75 %.

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2022 ont été établies au regard des orientations stratégiques mentionnées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) :

- Une évolution du rôle des centres de gestion se confirme avec le renouvellement de dispositifs de régulation ou de gestion statutaire (déploiement des lignes directrices de gestion, conditions d'exercice du dialogue social, réforme de la protection sociale statutaire, gestion prévisionnelle des emplois...) ou le développement de missions diverses d'intermédiation (recours administratifs des agents, accompagnements individualisés, déontologie, dispositifs de signalements...). Sans oublier bien sûr, l'organisation du renouvellement des instances (élections professionnelles et mise en place des futures instances du dialogue social).
- La création d'offres de services nouveaux pour répondre à des attentes et besoins des collectivités : l'accompagnement des collectivités en matière de recrutement, l'assistance informatique, mission d'intérim territorial, paie à façon, etc.
- L'adaptation des services du Centre de gestion reste également une exigence continue. Indépendamment du contexte sanitaire, l'optimisation des méthodes et outils de travail comme le partage des ressources en interne permet des gains en termes d'efficacité dans l'exercice des missions pour maîtriser les charges diverses de fonctionnement. La poursuite de la transformation numérique de l'établissement sera également un vecteur fort d'optimisation du fonctionnement interne et d'amélioration du service rendu et de la relation aux collectivités dans le contexte actuel.

- Des actions d'information et de sensibilisation vont être menées auprès des élus du Département dont beaucoup, à l'occasion d'un premier mandat, découvrent la réalité de la gestion et du fonctionnement quotidiens d'une collectivité et en particulier l'environnement spécifique de la fonction publique territoriale. Un club RH va être mis en place dès le premier trimestre 2022. Des journées de formation thématiques vont également être proposées aux agents. Une formation qualifiante de « secrétaire de mairie », en partenariat avec la Région Ile-de-France, le CNFPT et le Pôle Emploi est en cours d'élaboration.
- Il est important de faire connaître le soutien que le Centre de Gestion apporte aux collectivités mais aussi de promouvoir les services qu'il peut rendre à la demande des collectivités, services dont l'objet reste de les accompagner et les aider dans les questions de gestion des ressources humaines tout en respectant leur liberté de choix.
- Une analyse du coût par service et des modes de financement des missions exercées par le Centre de Gestion va être conduite en 2022.

Évolution du budget primitif de 2015 à 2022

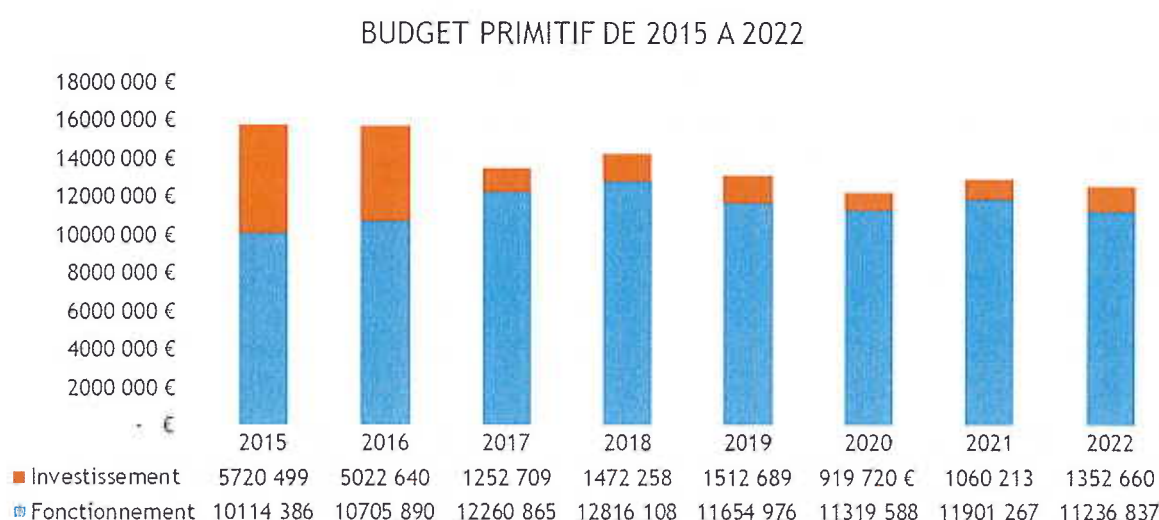


Tableau d'équilibre général du budget primitif 2022

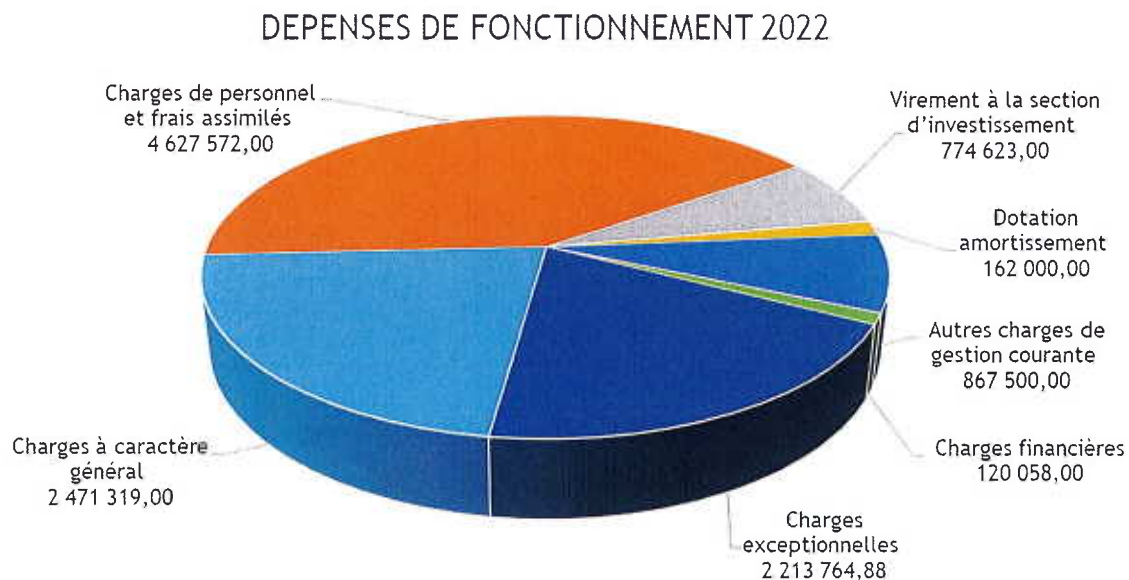
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Charges caractère gén (011)	2 471 319,00	21,99%	Produits des services (70)	5 491 661,00	48,87%
Charges personnel (012)	4 627 572,00	41,18%	Dotations (74)	5 000,00	0,04%
Autres charges gestion (65)	867 500,00	7,72%	Autres produits gestion (75)	330 000,00	2,94%
Charges financières (66)	120 058,00	1,07%	Atténuation charges (013)	311 100,00	2,77%
Charges except (67)	2 213 764,88	19,70%	Excédent N-1 (002)	5 098 975,88	45,38%
Dotations aux amortis (68)	162 000,00	1,44%	Produits exceptionnels (77)	100,00	0,00%
Virement sect invest (023)	774 623,00	6,89%			
TOTAL DEPENSES	11 236 836,88	100,00%	TOTAL RECETTES	11 236 836,88	100,00%

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Solde exécution N-1 (001)	374 919,79	27,72%	Virement sect fonct (021)	774 623,00	57,27%
Rembt emprunts (16)	336 000,00	24,84%	Dotations (10)	392 919,79	29,05%
Immos incorporelles (20)	130 000,00	9,61%	Amorts des immos (28)	162 000,00	11,98%
Immos corporelles (21)	511 740,00	37,83%	ICNE (16)	23 117,00	1,71%
TOTAL DEPENSES	1 352 659,79	100,00%	TOTAL RECETTES	1 352 659,79	100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le « graphique » présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 011 - Charges caractère général

Ce chapitre est consacré à toutes les dépenses courantes de fonctionnement du Centre de gestion et s'élève à 2 471 319 euros. Les inscriptions budgétaires augmentent de 5 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente, en raison essentiellement de la mise en place de nouvelles actions et l'organisation des élections professionnelles en 2022.

Chapitre 012 - Charges personnel

Le chapitre concerne la masse salariale et les cotisations aux différents organismes sociaux des agents du Centre ainsi que des agents pris en charge (FMPE - fonctionnaire momentanément privé d'emploi).

4 627 000 € inscrit à ce chapitre - Augmentation de 1,5 % par rapport à l'année 2021 correspondant au glissement – vieillissement – technicité (GVT).

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la prévision de recrutement de 2 médecins, 1 infirmier, 1 assistant archiviste et 1 chargé de mission sociale.

Chapitre 023 : virement à la section investissement

Il s'agit du montant nécessaire à l'équilibre de la section investissement.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales ainsi que les subventions aux associations et fédération.

Par suite de modifications de la nomenclature budgétaire, deux nouvelles imputations article 6512 – Droits d'utilisation – informatique en nuage et article 6518 – autres sont ouverte afin d'acquérir de nouvelles applications informatiques. Les applications sont maintenant proposées en mode SAAS (droit d'usage).

- Amicale du Personnel 15 000 €
- ANCDG 1 000 €

Chapitre 66 - Charges financières

Inscription de 96 941 € pour le paiement des intérêts de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole, auxquels s'ajoutent 23 117 € au titre des ICNE (intérêts courus non échus).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

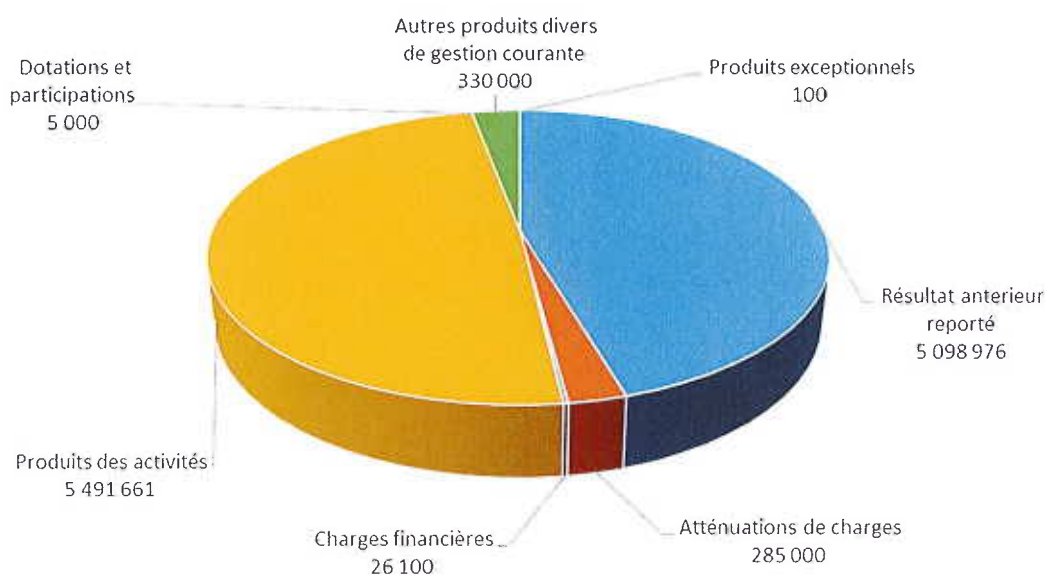
Article 678 : une somme de 2 203 764,33 € correspond à la réserve de crédit.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements

Inscription d'une somme de 162 000 € correspondant aux écritures d'amortissement pour l'année 2021. Ces écritures s'équilibrent avec le chapitre 28 en recettes d'investissement.

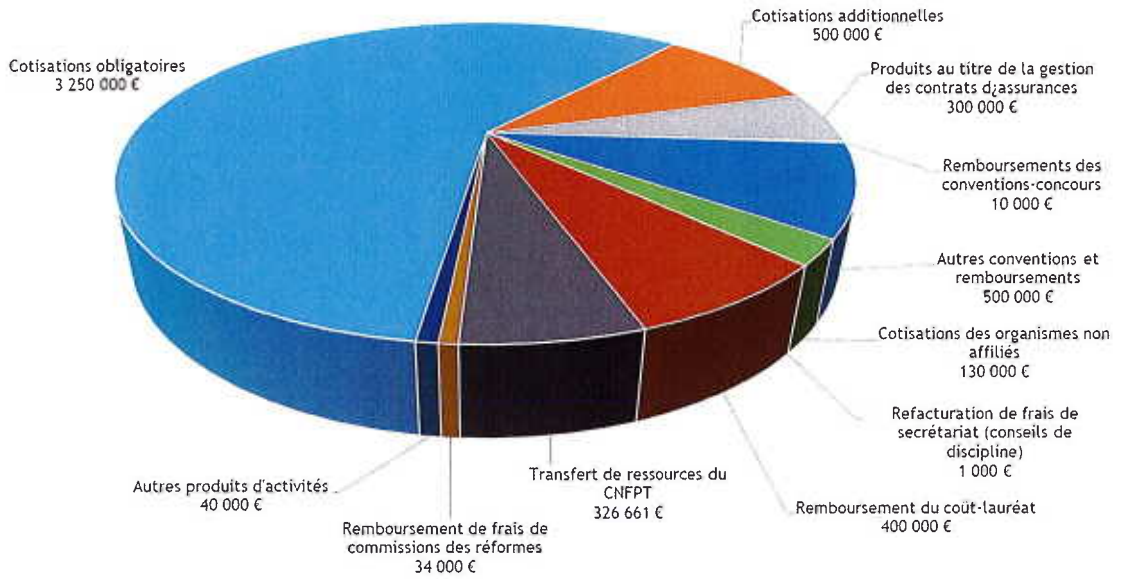
Les recettes de fonctionnement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Chapitre 70 - Produits des services

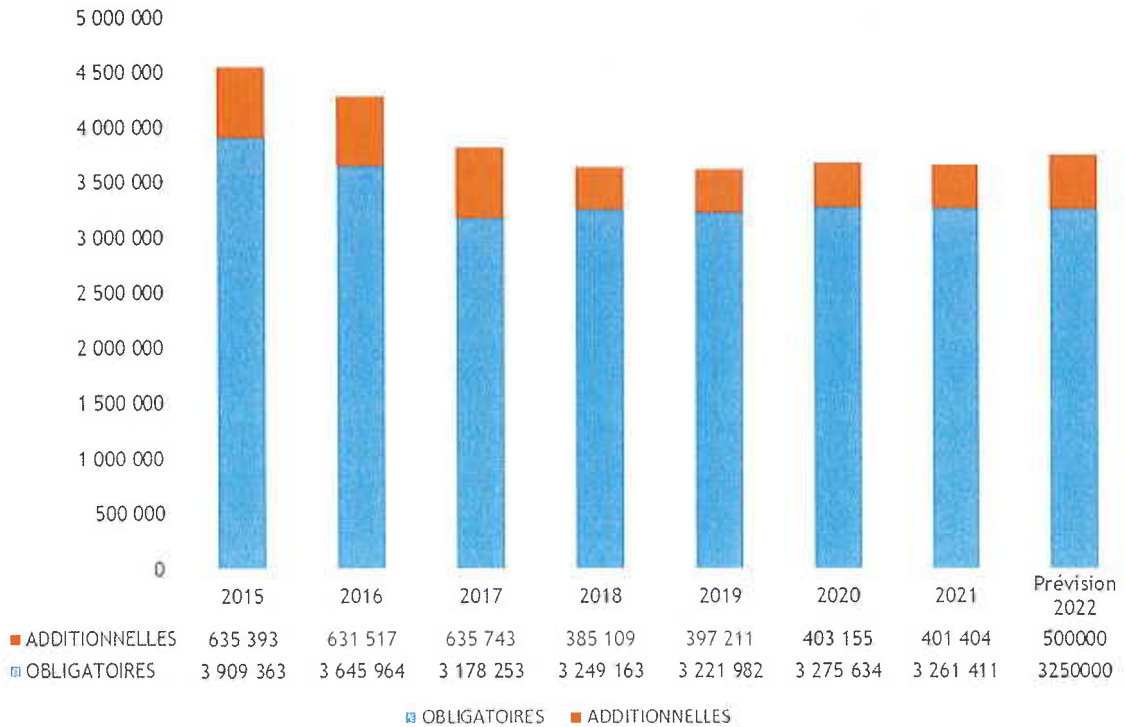
PRODUITS D'ACTIVITES 2022



Article 7061 - Cotisation obligatoire et article 7062 - Cotisation additionnelle

Les cotisations sont assises sur la masse salariale de toutes les collectivités affiliées au Centre de gestion, la recette totale attendue est estimée à 3 750 000 €.

Evolution des recettes issues des cotisations des collectivités et établissements affiliés



Article 7066 - Contribution des organismes non affiliés

Contributions des communes adhérentes au socle commun. (Chelles, Meaux, Melun, Pontault-Combault et Montereau-Fault-Yonne depuis le 1^{er} janvier 2021)

La recette estimée à 130 000 € est assise sur la masse salariale des communes adhérentes au socle commun.

Article 70632 - Inscription de 300 000 €

Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance groupe calculé en application des tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Article 70638 - Conventions et autres remboursements

Les recettes ont été estimées à 500 000 € en application des tarifs des missions facultatives.

Article 7088 - Autres produits d'activités :

Versement du 2^{ème} acompte relatif à la convention 2020-2022 signée avec le FIPHFP

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article 752 : Indemnité d'occupation du bâtiment du Mée-sur-Seine - 330 000 € inscrits.

Chapitre 013 - Atténuation de charges

Article 6439 : Remboursement rémunération personnel privé d'emploi

Les contributions des collectivités à la suite de la prise en charge de leurs agents s'élèvent à 250 000 €. Les taux de remboursement varient entre 150 % et 75 %.

Article 6479 : Remboursement sur autres charges sociales

Remboursement de la quote-part des tickets restaurants dû par les agents du Centre soit 3 € par jour travaillé.

Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement

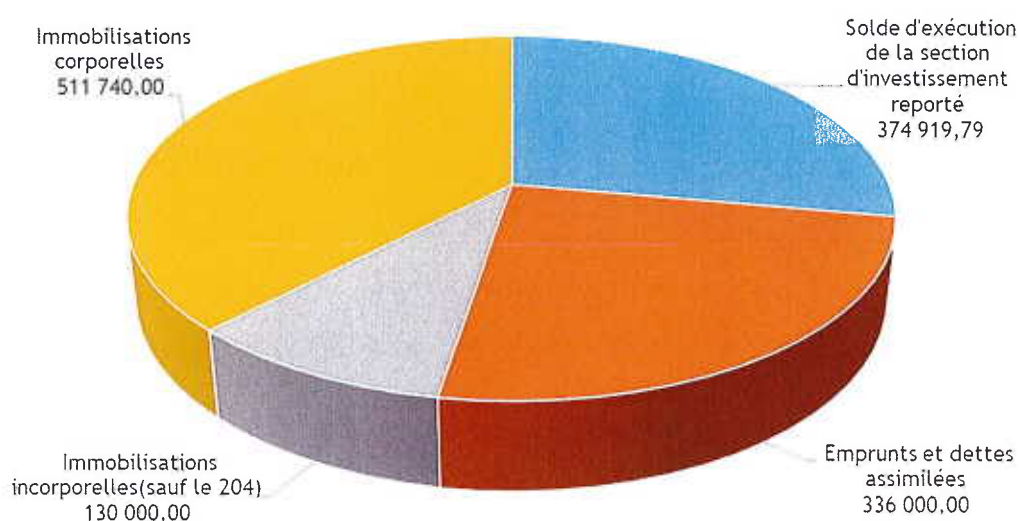
Excédent de fonctionnement 5 105 145,33 € - reprise du résultat 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



001 - Résultat d'investissement

374 919,79 € Déficit de l'exercice 2021 de la section d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Inscription d'un crédit de 309 900 € - Remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital ainsi que 26 100 € au titre des ICNE.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Inscription d'un crédit de 130 000 €

- Mise en place sur le site web du CDG de modules : paie, saisine et chat-bot
- Mise en place d'un intranet
- Etude projet SSO (logiciel)
- Projet d'archivage numérique
- Etude GRC (Gestion de la Relation Client)

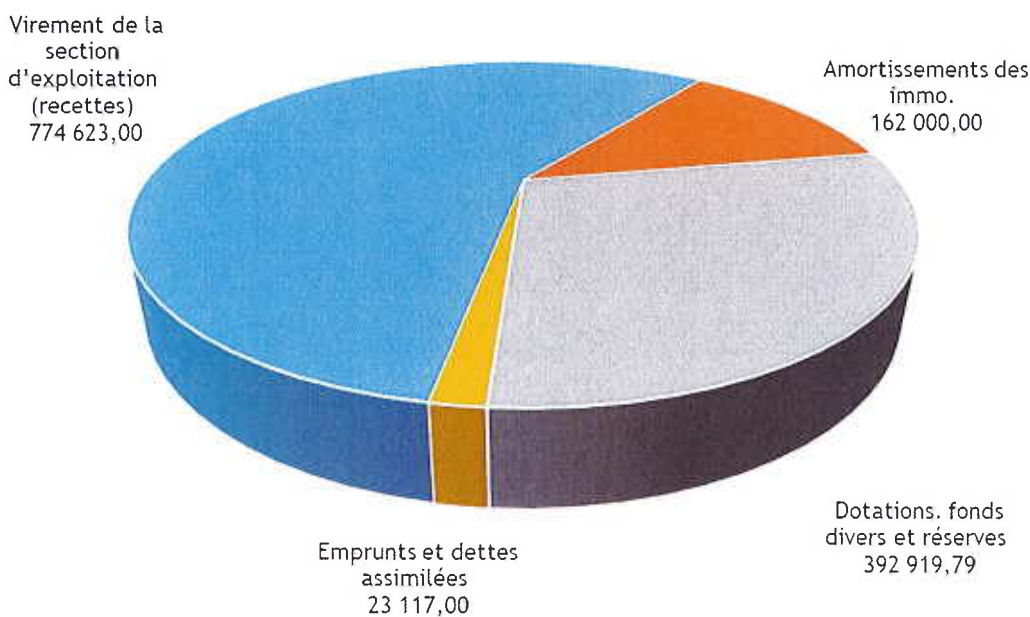
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Inscription d'un crédit de 511 740 €

- Mise en conformité du réseau informatique infra
- Système de visio-présent
- Renouvellement du parc de PC
- Mise aux normes du mobilier (RGPD)
- Achat de véhicule électrique

Les recettes d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

Part d'autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (774 623 €).

Chapitre 10 – Dotations

Article 10222 : F C T V A

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2021 soit un montant attendu de 18 000 €.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Affectation de 374 919,79 € provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année 2021.

Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés soit une somme de 162 000 €. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement article 6811.

Conseil d'administration : le budget primitif de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité

7 - EXERCICE 2022 – SUBVENTION ACCORDEE A L'AMICALE DU PERSONNEL DU CDG77 - Délibération n° 22/08

Au vu du bilan 2021 de l'Amicale du personnel indiquant un solde créditeur de 22 305,51 euros, et en accord avec son Bureau, il a été convenu de ramener à 15 000 euros le montant de la subvention afin de diminuer l'excédent de trésorerie dû aux mesures sanitaires mises en place pour réduire la propagation du Covid (annulation de l'ensemble des moments conviviaux, festifs, etc.).

En fonction du nombre d'adhérents à l'Amicale, soit 76 agents, le montant de la subvention aurait dû être de 30.000,00 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer à 15.000,00 €, pour l'année 2022, le montant de la subvention accordé à l'amicale du personnel du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre budgétaire 65 du budget primitif 2022.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité

8 - ORGANIGRAMME DES SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE - Délibération n° 22/09

L'organigramme est une représentation schématique de l'établissement permettant de voir son organisation, ses domaines d'intervention, son personnel, les autorités hiérarchiques, la place et les rôles de chacun.

Il a vocation à connaître des ajustements périodiques car l'organisation s'adapte aux différents changements tels que l'environnement juridique ou encore la modification de notre offre de services.

En cohérence avec la Loi de transformation de la Fonction Publique qui prévoit une transformation des instances consultatives du personnel, il est proposé de modifier l'intitulé du service « CAP, CCP, CT et CD » en « Instances du personnel ».

Le poste de Conseiller juridique, rattaché à l'équipe Compétences Territoriales, est transformé en poste de Chargé de mission juridique et est rattaché au Responsable de l'expertise juridique. Il est important de renforcer l'équipe juridique afin de répondre au mieux aux collectivités, en particulier pour les questions statutaires.

Concernant le service Concours, les intitulés de poste sont ainsi modifiés afin de rendre la mission plus lisible pour les collectivités :

- Le poste de gestionnaire pédagogique devient référent pôle pédagogique
- Les postes d'assistant administratif deviennent gestionnaires pôle opérationnel.

À la suite d'une erreur matérielle, l'intitulé du poste de « Responsable RH » est modifié en « référent RH ».
Ce document a été soumis à l'avis du comité technique le 8 février 2022.

Conseil d'administration : l'organigramme est adopté à l'unanimité.

Séance levée à 12h00.

Fait à Lieusaint, le 17 février 2022



La Présidente du Centre de Gestion,
Maire d'Arville,

Thibault
Anne THIBAULT,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Les délibérations et leurs annexes sont consultables à l'accueil du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Date d'affichage du compte rendu et de publication sur le site Internet :

21 FEV. 2022